

États financiers de

**LA FONDATION DE
L'HÔPITAL D'OTTAWA**

Exercice clos le 31 mars 2026

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2026

Page

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

État de la situation financière	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution des soldes des fonds	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers.....	5 - 13



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (la « Fondation »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2026;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion;



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- entre autres renseignements, nous communiquons aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.L. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 9 juin 2026

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

État de la situation financière

Au 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

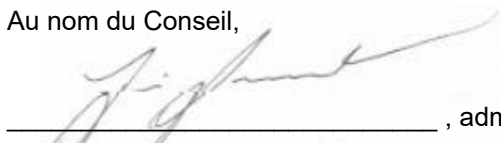
	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	9 511 662 \$	6 491 467 \$
Placements à court terme (note 2 a))	167 289 540	150 595 412
Débiteurs (note 3 a))	1 288 967	1 270 318
Frais payés d'avance	132 986	129 235
Billet à ordre à recevoir de l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa (note 3 c))	750 000	—
	178 973 155	158 486 432
 Billet à ordre à recevoir de l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa (note 3 c))	 750 000	 1 500 000
 Placements (note 2 b))	 139 456 835	 126 144 756
 Immobilisations corporelles (note 4)	 256 908	 329 298
	319 436 898 \$	286 460 486 \$

Passif et soldes des fonds

Créditeurs et charges à payer (note 3 a))	1 694 701 \$	2 404 446 \$
Subventions à payer à l'Hôpital d'Ottawa (note 3 b))	8 042 511	5 087 315
Subventions à payer à l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa (note 3 b))	8 163 895	4 661 803
	17 901 107	12 153 564
 Soldes des fonds		
Fonds non affecté	5 854 000	5 823 000
Investi dans les immobilisations corporelles	256 908	329 298
Fonds affecté	205 034 654	183 694 869
Fonds de dotation	90 390 229	84 459 755
	301 535 791	274 306 922
	319 436 898 \$	286 460 486 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

 , administrateur

 , administrateur

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	Fonds non affecté	Fonds affecté	Fonds de dotation	2026 Total	2025 Total
Revenus					
Dons	38 824 466 \$	18 900 626 \$	2 357 301 \$	60 082 393 \$	49 469 843 \$
Loterie (note 5)	1 160 499	—	—	1 160 499	1 185 240
Revenus de placements (note 2 c))	4 162 311	3 647 033	7 760 000	15 569 344	18 986 801
	44 147 276	22 547 659	10 117 301	76 812 236	69 641 884
Dépenses					
Levées de fonds directes	930 203	—	—	930 203	935 999
Autres activités de levée de fonds	8 311 160	—	—	8 311 160	7 550 408
Loterie (note 5)	587 669	—	—	587 669	600 918
Frais d'administration	1 697 183	—	—	1 697 183	1 765 945
	11 526 215	—	—	11 526 215	10 853 270
Excédent des revenus sur les dépenses avant les subventions	32 621 061	22 547 659	10 117 301	65 286 021	58 788 614
Subventions (note 3 b))	17 942 741	17 055 239	3 059 172	38 057 152	18 287 196
Excédent des revenus sur les dépenses et les subventions	14 678 320 \$	5 492 420 \$	7 058 129 \$	27 228 869 \$	40 501 418 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

État de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	Fonds non affecté	Investi dans des immobil- isations corporelles	Fonds affecté	Fonds de dotation	2026 Total	2025 Total
Solde au début de l'exercice	5 823 000 \$	329 298 \$	183 694 869 \$	84 459 755 \$	274 306 922 \$	233 805 504 \$
Excédent des produits sur les charges et les subventions	14 678 320	—	5 492 420	7 058 129	27 228 869	40 501 418
Acquisition d'immobilisations	(15 851)	15 851	—	—	—	—
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 4)	88 241	(88 241)	—	—	—	—
Transferts interfonds (note 6)	(14 719 710)	—	15 847 365	(1 127 655)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	5 854 000 \$	256 908 \$	205 034 654 \$	90 390 229 \$	301 535 791 \$	274 306 922 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges et les subventions	27 228 869 \$	40 501 418 \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	88 241	87 499
Gains non réalisé(e)s sur les placements (note 2c))	(1 783 185)	(9 397 608)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs	(18 649)	29 214
Frais payés d'avance	(3 751)	(21 122)
Créditeurs et charges à payer	(709 743)	443 641
Subventions à payer	6 457 288	3 448 566
	31 259 070	35 091 608
Activités d'investissement		
Acquisitions nettes de placements (note 2)	(28 223 024)	(35 357 801)
Acquisition d'immobilisations	(15 851)	—
	(28 238 875)	(35 357 801)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	3 020 195	(266 193)
Encaisse, au début de l'exercice	6 491 467	6 757 660
Encaisse, à la fin de l'exercice	9 511 662 \$	6 491 467 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (la « Fondation ») est une fondation constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Le 23 juin 2014, elle a actualisé ses statuts constitutifs en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Sa mission consiste à inspirer, à permettre et à reconnaître l'appui de la collectivité à l'égard des soins aux malades et à faciliter la recherche à l'Hôpital d'Ottawa et à l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (numéro d'enregistrement 869042747RR0001) et, par conséquent, elle est exonérée de l'impôt et peut émettre des reçus de dons de bienfaisance.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

a) Comptabilité par fonds

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Afin de s'assurer de l'observation des limites et des restrictions s'appliquant à l'utilisation des ressources mises à sa disposition, la Fondation classe ses comptes par fonds à des fins d'information, conformément aux activités ou aux objectifs indiqués par les donateurs ou suivant les directives du conseil d'administration. Aux fins de l'information financière, les soldes de fonds ont été classés en trois fonds, soit :

i) Fonds affecté

Le fonds affecté inclut les ressources qui doivent être utilisées aux fins déterminées de l'extérieur par les donateurs ou de l'intérieur par le conseil d'administration.

ii) Fonds de dotation

Le fonds de dotation comprend les ressources pour lesquelles le donateur a stipulé que le capital du fonds doit être conservé en permanence, de même que les fonds affectés à l'interne à des fins particulières de dotation. Il comprend aussi les sommes à conserver en permanence selon les indications du donateur ou du conseil d'administration.

iii) Fonds non affecté

Le fonds non affecté enregistre les activités générales de sollicitation, d'attribution de subventions et d'administration de la Fondation, y compris les activités relatives au fonds affecté et au fonds de dotation. Le fonds non affecté comprend des sommes que la Fondation peut immédiatement utiliser à des fins générales suivant les instructions du conseil d'administration.

Les transferts interfonds effectués par la Fondation sont présentés à la note 6.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Constatation des produits

Les dons sont constatés comme revenus lorsque reçus. Les dons corporels en nature sont constatés à la juste valeur au moment de la donation. Les apports reçus sous forme de services ne sont pas constatés dans les états financiers vu la difficulté à déterminer leur juste valeur.

Les dons non affectés sont comptabilisés en tant que revenus du fonds non affecté. Les dons désignés représentent les contributions reçues dans des buts spécifiques et sont constatés comme revenus du fonds affecté. Les dons en dotation représentent les contributions reçues uniquement lorsque les revenus du placement des montants reçus peuvent être utilisés.

Les revenus de placements non affectés sont constatés comme revenus de placements dans le fonds non affecté. Les revenus nets de placements affectés à l'externe devant être rajoutés au montant principal des ressources détenues pour la dotation sont constatés comme revenus de placements dans le fonds de dotation. Les autres revenus de placements affectés à l'externe sont constatés comme revenus de placements à l'état des résultats dans le fonds affecté.

Les dons affectés en capital sont constatés à titre de revenus dans le fonds de dotation lorsqu'ils sont reçus. Les produits d'intérêts et les revenus de placement générés par les ressources du fonds de dotation sont comptabilisés à titre de revenus dans le fonds de dotation.

Le produit des loteries est comptabilisé dans les états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le fonds non affecté.

c) Charges

Les charges sont constatées au cours de l'exercice où elles sont engagées et sont ventilées dans la fonction à laquelle elles se rapportent directement.

La Fondation répartit les salaires entre les diverses fonctions après leur comptabilisation initiale, comme l'indique la note 9.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale et sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser ses instruments financiers à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque exercice lorsque des faits ou des circonstances l'indiquent. S'il existe une indication de dépréciation, l'Institut détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Institut ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'Institut s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier.

Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

Les revenus de placements incluent les revenus d'intérêts, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés.

e) Immobilisations corporelles

Le mobilier et l'équipement sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans. Les murs des donateurs sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur une période de dix ans.

f) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont déclarés dans la période où ils sont connus.

2. Placements

a) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent des obligations de sociétés et provincial venant à échéance entre 2026 et 2028 (entre 2025 et 2028 en 2025) et portant intérêt à des taux variant entre 1,35 % et 4,6 % (entre 1,35 % et 5,54 % en 2025).

Au 31 mars 2026, le coût des placements à court terme de la Fondation s'élève à 163 446 375 \$ (146 083 895 \$ en 2025).

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Placements (suite)

a) Placements à court terme (suite)

Puisque ces placements sont remboursables par anticipation, ils sont considérés comme étant à court terme.

b) Placements à long terme

Le tableau suivant indique la juste valeur des placements à long terme de la Fondation :

	2026	2025
Encaisse, bons du Trésor et dépôts à terme	2 474 188 \$	1 314 835 \$
Titres à revenu fixe	48 186 079	42 777 134
Placements en actions	75 181 593	68 990 471
Placements alternatifs	13 614 975	13 062 316
Placements	139 456 835 \$	126 144 756 \$

Au 31 mars 2026, le coût des placements de la Fondation est de 130 515 906 \$ (119 656 368 \$ en 2025).

Les placements à revenu fixe comprennent des obligations du gouvernement du Canada et de sociétés, qui venant à échéance entre 2026 et 2060 (entre 2025 et 2055 en 2025) et portant intérêt à des taux variant entre 1,50 % et 5,68 % (entre 1,50 % et 5,59 % en 2025).

c) Revenus de placements :

Les revenus de placements se résument ainsi :

	2026	2025
Intérêts, dividendes et autres	11 746 516 \$	12 845 828 \$
Gains (pertes) net(te)s réalisé(e)s	2 039 643	(3 256 635)
Variation des gains non réalisé(e)s	1 783 185	9 397 608
Revenus de placements	15 569 344 \$	18 986 801 \$

3. Opérations entre apparentés

La Fondation est liée à l'Hôpital d'Ottawa et à ses entités affiliées.

a) L'Hôpital d'Ottawa

L'Hôpital d'Ottawa effectue certains paiements au nom de la Fondation. Les créiteurs comprennent un montant de 686 789 \$ (1 370 697 \$ en 2025) à payer à l'Hôpital d'Ottawa en remboursement de ces paiements.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

3. Opérations entre apparentés (suite)

L'Hôpital d'Ottawa recueille des fonds provenant de la vente de billets pour sa Loterie du personnel. Les débiteurs comprennent un montant de 1 128 897 \$ (1 123 122 \$ en 2025) se rapportant à ces activités.

b) Subventions

Au cours de l'exercice, des subventions de 38 057 152 \$ (18 287 196 \$ en 2025) ont été approuvées et versées de la façon suivante :

	2026	2025
Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa	433 333 \$	390 000 \$
Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa	5 000	19 371
Hôpital d'Ottawa – acquisitions d'immobilisations et soins aux patients	23 833 776	8 748 175
Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa – acquisitions d'immobilisations et recherche en santé	13 785 043	9 119 650
Autre	–	10 000
	38 057 152 \$	18 287 196 \$

À la fin de l'exercice, une tranche de 16 211 406 \$ de ces subventions approuvées était payable (9 749 118 \$ en 2025).

c) Billet à ordre à recevoir

En 2024, la Fondation a prêté à l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa la somme de 1 500 000 \$ pour l'aider à faire l'acquisition de nouvelles technologies dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau campus.

Le billet à ordre ne porte pas intérêt et vient à échéance comme suit .

2027	750 000 \$
2028	750 000

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

4. Immobilisations corporelles

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	1 436 915 \$	1 186 364 \$	250 551 \$	313 203 \$
Murs des donateurs	625 759	619 402	6 357	16 095
	2 062 674 \$	1 805 766 \$	256 908 \$	329 298 \$

Au 31 mars 2025, le coût des immobilisations corporelles et l'amortissement cumulé s'élevaient à 2 046 823 \$ et 1 717 525 \$, respectivement.

5. Produit des loteries

La Fondation présente les produits de la Loterie du personnel de l'Hôpital d'Ottawa. En 2026, le produit net des loteries était de 572 830 \$ (584 323 \$ en 2025). Les montants relatifs aux loteries sont présentés sur une base brute dans l'état des résultats.

6. Transferts interfonds

Au cours de l'exercice, les transferts interfonds suivants ont eu lieu :

- le produit net des grandes activités communautaires de la Fondation a été viré du fonds non affecté au fonds affecté;
- des frais d'administration correspondant à 1,0 % à 1,5 % du capital cédé ont été virés du fonds de dotation au fonds non affecté;
- les frais d'administration relatifs aux dons affectés à des fins particulières ont été virés du fonds affecté au fonds non affecté;
- les fonds dont les coûts d'exploitation dépassent six mois ont été transférés du fonds non affecté au fonds affecté.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

7. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la Fondation participe au Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (le « Régime »), qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées ouvert à tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Les participants au Régime recevront des prestations établies en fonction des années de service et du salaire annualisé moyen des cinq dernières années consécutives avant la retraite, la cessation d'emploi ou le décès, selon le montant le plus élevé des trois.

L'actif du Régime est composé de titres de première qualité. Les risques de marché et de crédit associés à ces titres sont gérés par le Régime, qui place son actif en fiducie et en vertu de sa politique de placement.

Les charges de retraite sont fondées sur les meilleures estimations faites par la direction du Régime, en consultation avec ses actuaires, quant au montant qui sera nécessaire pour fournir un degré d'assurance élevé que les prestations seront entièrement capitalisées à la retraite, comme le stipule le Régime. Selon l'objectif de capitalisation, les cotisations patronales au Régime sont censées correspondre à un pourcentage constant des cotisations salariales.

Les écarts entre les estimations de capitalisation actuarielles et l'expérience réelle peuvent être importants et tout écart est généralement capitalisé par les participants. La plus récente évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2025 indique que celui-ci est entièrement capitalisé sur une base de continuité l'exploitation. Les cotisations versées par la Fondation au Régime au nom de ses employés au cours de l'exercice s'élèvent à 613 779 \$ (537 340 \$ en 2025) et sont incluses dans l'état des résultats.

8. Instruments financiers

Risques découlant des instruments financiers

La Fondation s'expose aux risques de taux d'intérêt, de crédit, de change et d'autres risques de marché qui sont posés à son portefeuille de placements. La Fondation est exposée aux risques suivants :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. La Fondation est exposée au risque de crédit relativement à l'encaisse et aux investissements dans des titres à revenu fixe. La Fondation gère ce risque en surveillant régulièrement son exposition au risque de crédit et en tenant ses comptes en espèces auprès des banques à charte fédérales qui sont assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. La Fondation gère également ce risque en appliquant sa politique de placement, qui stipule que les placements dans des titres à revenu fixe doivent se limiter à ceux dont la cote d'obligation minimale est BBB ou l'équivalent.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

8. Instruments financiers (suite)

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché est inhérent au portefeuille de placements de la Fondation. La Fondation surveille le risque de marché en se conformant à une politique de placement approuvée par le conseil d'administration.

Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait aux conséquences négatives du changement des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et les revenus de placement de la Fondation. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Les pratiques de placement visent à éviter le risque excessif de perte ou de dépréciation des actifs, ainsi qu'à conserver une attente raisonnable de rendement équitable compte tenu de la nature du placement. La Fondation détient des placements dans des obligations à taux fixe qui sont assujetties à ce risque, car la valeur des instruments à taux fixe augmentera généralement si les taux d'intérêt baissent et diminuera si les taux d'intérêt augmentent. La Fondation gère ce risque en respectant les lignes directrices sur la durée et la concentration des obligations, qui sont énoncées dans sa politique de placement.

ii) Risque de change

Le risque de change dépend de la mesure dans laquelle les instruments libellés en devises autres qu'en dollars canadiens seront affectés par les variations de la valeur du dollar canadien par rapport à ces autres devises. Cette exposition découle des soldes de trésorerie, des actions et des obligations de la Fondation détenus à l'étranger. De temps à autre, la Fondation investit dans divers effets et titres libellés en dollars américains, lesquels sont exposés au risque de change. À ce titre, son exposition au risque de change se limite aux placements libellés en dollars américains, pour un montant de 6 735 576 \$ (6 184 181 \$ en 2025). La Fondation ne couvre pas le risque de change.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements dans les marchés. La Fondation est exposée à ce risque en raison des actions contenues dans son portefeuille de placements. La Fondation gère cet autre risque de prix par la diversification, comme le prévoit sa politique de placement. De plus, les actifs et les marchés sont surveillés régulièrement.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

8. Instruments financiers (suite)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne puisse pas remplir toutes ses obligations en matière de sorties de trésorerie quand celles-ci arriveront à échéance. La Fondation atténue ce risque en surveillant ses activités de trésorerie et les sorties prévues au moyen d'un budget exhaustif, ainsi qu'en maintenant des investissements qui peuvent être convertis en espèces dans le court terme en cas de sorties de trésorerie imprévues.

Les créiteurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

Les risques de marché de la Fondation ont augmenté au cours de l'année en raison des fluctuations des prix du marché. La direction estime que ces risques financiers sont bien atténués et ne constituent pas une menace importante pour les activités de la Fondation. Aucun changement important n'a été apporté aux politiques, aux procédures et aux méthodes utilisées pour gérer ces risques au cours de l'exercice.

9. Ventilation des charges

Les charges salariales et sociales sont attribuées du volet des levées de fonds au volet de l'administration. Les charges sont réparties en fonction des employés spécifiquement identifiés ne participant pas directement aux activités de levée de fonds. Le montant attribué lors de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevait à 777 106 \$ (744 432 \$ en 2025).